



fédération suisse romande
des entreprises de plâtrerie-peinture
FREPP

Carnet des MODULES

Formation interne à l'Association

Contremaître peintre responsable d'exploitation SMGV / FREPP

Pour faciliter la lecture du document, le masculin est utilisé pour désigner les deux sexes.

FREPP

Rue de la Dent-Blanche 8
1950 Sion
T 027 322 52 60
F 027 322 24 84
info@frepp.ch

Connaissances des matériaux II

Exigences

Certificat fédéral de capacité de peintre ou qualification équivalente.

La matière des examens de fin d'apprentissage doit être maîtrisée. Module M-T2 Connaissances des matériaux I

Compétences

Connaître la composition des matériaux de revêtement et des matières premières. Connaître les caractéristiques et l'utilisation des liants, pigments, solvants, additifs et des produits auxiliaires.

Objectifs

- Connaître les caractéristiques et l'utilisation des solvants et pigments
- Savoir justifier le choix d'un revêtement pour des techniques spécifiques et supports
- Connaître les caractéristiques et l'utilisation des solvants, additifs

Matières et méthodes

Les matières sont enseignées moyennant des séquences didactiques théorétiques.

Théorie:

- Citer les liants et les attribuer. Utiliser et connaître les caractéristiques telles que leur diluabilité, leurs caractéristiques spécifiques et le but de leur utilisation
- Citer la dissolution et la diluabilité et les attribuer. Connaître les caractéristiques et le but d'utilisation.
- Répartition des pigments et matière de charge compte tenu des couleurs, de la couverture. Connaître et citer les pigments et matière de charge en fonction des peintures historiques. Utilisation et limites des pigments.
- Durabilité et expériences avec les matières à enduire compte tenu de la stabilité des couleurs, de l'encrassement et de l'entretien. Maintenance des peintures.
- Caractéristiques et utilisation des additifs tels que plastifiants, assécheurs, etc.
- Connaissance des peintures spéciales tels que laques d'étanchement, décolorants, colorants, colorants chimiques, lazures, produits pare-flamme, etc.

Validation des compétences

Un examen écrit a lieu dans le cadre du module de perfectionnement.

Matière obligatoire

Le module d'approfondissement comprend 80 leçons
Temps d'étude individuelle 30 leçons environ

Lecture obligatoire:

Bablick le manuel du maître 1 + 2

Approfondissement

La matière stipulée dans les modules peut être approfondie dans les cours indiqués, les modules ou leçons.

Forme de l'offre

Module d'approfondissement selon l'offre du lieu de formation. Vous trouverez les dates exactes dans le calendrier séparé.

Certificat du module d'approfondissement et reconnaissance comme diplôme intermédiaire

Les candidats obtiennent un certificat pour le module de perfectionnement qu'ils ont fréquenté avec succès. Le certificat du module est reconnu comme diplôme intermédiaire donnant accès aux stages suivants:

- Examen professionnel chef de projet couleurs
- Option décoration et conception
- Examen professionnel chef de projet couleurs
- Option responsable d'entreprise
- Diplôme fédéral maître peintre

Validité du module

Tous les 3 ans le module d'approfondissement est adapté aux acquis techniques les plus récents.

Validité du certificat

Sous cette forme, le certificat du module de perfectionnement est reconnu en tant que diplôme intermédiaire donnant accès à d'autres stages pendant une durée de 8 ans.

11 décembre 2008

Physique et chimie du bâtiment II

Exigences

Certificat fédéral de capacité de peintre ou qualification équivalente.

La matière des examens de fin d'apprentissage doit être maîtrisée. Module M-T5 physique et chimie du bâtiment I.

Compétences

Être capable de s'attaquer à des problèmes physiques et chimiques du bâtiment. Reconnaître les plus importants rapports chimiques et physiques entre les fonds et les couches de peinture appliquées. Compte tenu des connaissances acquises, être en mesure de faire des propositions utiles d'application de couches de peinture, d'en énoncer les avantages et inconvénients ainsi que de proposer des variantes réalisables.

Objectifs

- Être en mesure de décrire les dommages matériels et de peinture compte tenu de la chimie du bâtiment
- Être en mesure de décrire les dommages matériels et d'exécution compte tenu de la physique du bâtiment
- À l'aide de données référentielles physiques et chimiques du bâtiment, être capable d'expliquer les dégâts au bâtiment et de la peinture et de formuler des propositions de solution, pour l'assainissement

Matières et méthodes

Les matières sont enseignées moyennant des séquences didactiques théoriques.

Théorie:

- Rapports physiques du bâtiment à l'origine de dégâts au bâtiment et à la peinture, leur provenance, prévention et assainissement
- Dégâts de construction
- Défauts du matériel et d'exécution
- Rapports chimiques du bâtiment inhérents aux défauts de peinture, leur prévention, leur provenance et l'assainissement

- Données du matériel sur les fiches de fabrication
- Approfondissement de la protection contre la corrosion
- Approfondissement de la protection contre l'humidité et la chaleur

Certificat de compétence

Un examen écrit a lieu dans le cadre du module de base.

Matière obligatoire

- Bablick le livre du maître 1 + 2
- Callway, lexique de peinture

Approfondissement

La matière des modules peut être approfondie dans les cours, les modules ou les stages indiqués.

Forme de l'offre

Module de base selon l'offre du lieu de formation. Vous trouvez les dates exactes dans le calendrier séparé.

Certificat du module de base et reconnaissance comme diplôme intermédiaire

Les participants obtiennent un certificat pour le module de base qu'ils ont fréquenté avec succès. C'est un diplôme intermédiaire pour les stages suivants:

- Examen professionnel supérieur de chef de projet / couleurs, option chef d'entreprise
- Diplôme fédéral maître peintre

Validité du module

Tous les 3 ans, le module de base est adapté aux acquis techniques les plus récents.

Validité du certificat

Sous cette forme, le certificat du module de base est reconnu en tant que diplôme intermédiaire donnant accès à d'autres stages durant de 8 ans.

11. Décembre 2008

Utilisation des matériaux

Exigences

Certificat fédéral de capacité de peintre ou qualification équivalente.

La matière des examens de fin d'apprentissage de peintre doit être maîtrisée.

Compétences

Être en mesure d'interpréter la qualité des couches de peinture ainsi que l'utilisation des matériaux en ce qui concerne l'écologie et l'économie.

Objectifs

- Comprendre les normes usuelles à la branche et les fiches techniques sur les matériaux de peinture et d'apprêtage.
- Savoir faire des calculs des matériaux et en justifier les résultats.
- Apprendre des méthodes simples (artisanales) pour le contrôle de la qualité des couches de peinture; exécuter ces contrôles et interpréter les résultats.
- Savoir différencier les avantages et désavantages des techniques spécifiques réalisables, en faire la liste compte tenu des aspects économiques, écologiques et des besoins de la clientèle.

Matières et méthodes

Les matières sont enseignées moyennant des séquences didactiques théoriques.

Théorie:

- Fiches techniques sur les matériaux de peinture ainsi que les fiches techniques de sécurité, déclarations des produits.
- Connaître et interpréter correctement les normes importantes telles que DIN 1300, DIN 53778, REACH (Ordonnance sur l'enregistrement, l'évaluation, l'admission et la restriction des substances chimiques) et directives COV ainsi que directives techniques pour les travaux de peinture et de laquage.
- Déterminer des méthodes d'examen simples (artisanales) pour la densité et la capacité de couverture, etc., assorties de moyens empiriques.
- Énumérer les techniques spéciales.
- Assurance de la qualité par ex. au moyen d'une documentation.
-

Validation des compétences

Un examen écrit a lieu dans le cadre du module de base.

Matière obligatoire

Le module de base comprend 40 leçons.

Temps d'étude individuelle 10 heures.

Approfondissement

La matière stipulée dans les modules peut être approfondie dans les cours indiqués, les modules ou leçons.

Forme de l'offre

Module de base selon l'offre du lieu de formation. Vous trouverez les dates exactes dans le calendrier séparé

Certificat du module de base et reconnaissance comme diplôme intermédiaire

Les candidats obtiennent un certificat pour le module de base qu'ils ont fréquenté avec succès. Le certificat du module de base est reconnu comme diplôme intermédiaire donnant accès aux stages suivants:

- Examen professionnel chef de projet couleurs. Option responsable d'entreprise
- Diplôme fédéral de maître peintre.

Validité du module

Tous les 3 ans le module de base est adapté aux acquis techniques les plus récents.

Validité du certificat

Sous cette forme, le certificat du module de base est reconnu en tant que diplôme intermédiaire donnant accès à d'autres stages pendant une durée de 8 ans.

11 décembre 2008

Contrat d'entreprise et normes

Exigences

Certificat fédéral de capacité de peintre ou qualification équivalente.

La matière des examens de fin d'apprentissage de peintre doit être maîtrisée.

Compétences

Connaître toutes les normes importantes, savoir apprécier les contrats d'entreprise et mettre en application ponctuelle les exigences souhaitées. Connaître les dispositions du contrat d'entreprise stipulées dans le Code fédéral des obligations.

Objectifs

- Connaître les dispositions du contrat d'entreprise
- Être en mesure de décrire le déroulement d'un ouvrage, de sa publication jusqu'à la prescription.
- Connaître les différences entre le contrat d'entreprise selon le CO et selon la SIA.

Matières et méthodes

Les matières sont enseignées moyennant des séquences didactiques théoriques et pratiques.

Théorie:

- Contrat d'entreprise CO / SIA 118
- SIA 118, par ex. Obligation de dénonciation et de recours, travaux en régie, décompte du renchérissement, modification de la commande, directive de maintenance, prestations de garantie
- SIA 118/257 (sans l'article 2 et 5)
- Déroulement d'une commande
- Consortium de travail (ARGE)

Validation des compétences

Un examen écrit a lieu dans le cadre du module de base.

Matière obligatoire

Le module de base comprend 40 leçons
Temps d'étude individuelle 20 heures.

Approfondissement

La matière stipulée dans les modules peut être approfondie dans les cours indiqués, les modules ou leçons.
Module M-W7 Droit

Forme de l'offre

Module de base selon l'offre du lieu de formation. Vous trouverez les dates exactes dans le calendrier séparé

Certificat du module de base et reconnaissance comme diplôme intermédiaire

Les candidats obtiennent un certificat pour le module de base qu'ils ont fréquenté avec succès. Le certificat du module de base est reconnu comme diplôme intermédiaire donnant accès aux stages suivants:

- Examen professionnel chef de projet, couleurs, option responsable d'entreprise
- Dipl. féd. de maître peintre

Validité du module

Tous les 3 ans le module de base est adapté aux acquis techniques les plus récents.

Validité du certificat

Sous cette forme, le certificat du module de base est reconnu en tant que diplôme intermédiaire donnant accès à d'autres stages pendant une durée de 8 ans.

11 décembre 2008

Travaux d'application et de retouche II

Exigences

Certificat fédéral de capacité de peintre ou qualification équivalente.

La matière des examens de fin d'apprentissage de peintre doit être maîtrisée

Module M-P1 Travaux d'application et de retouche I

Compétences

Disposer des capacités pour effectuer de manière indépendante des travaux de retouche et complément sur des surfaces délicates telles que stucages, papiers peints, textiles et couvertures ou couches de lasure. Exécuter des retouches ou des travaux complémentaires sur du bois teinté ou traité à la lasure.

Objectifs

- Être capable d'effectuer des retouches et des travaux complémentaires délicats.
- Être en mesure de mélanger ultérieurement toutes les teintes de tous les matériaux et en quantités voulues et tenir compte de tous les degrés de brillance.
- Être capable d'effectuer des applications et travaux de lasure laborieux.

Matières et méthodes

Les matières sont enseignées moyennant des séquences didactiques théoriques.

Pratique:

- Mélanger ultérieurement divers matériaux en tenant compte des différents degrés de brillance.
- Retoucher ou compléter des peintures, stucages, revêtements muraux et plafonniers.
- Retoucher ou compléter des lasures sur divers fonds.
- Compléter ou retoucher des travaux sur des matériaux teintés.
- Effectuer des travaux d'application et de lasure exigeants.

Validation des compétences

Un examen écrit a lieu dans le cadre du module d'approfondissement.

Matière obligatoire

Le module d'approfondissement comprend 40 leçons. Temps d'étude individuelle 10 leçons environ.

Approfondissement

La matière stipulée dans les modules peut être approfondie dans les cours indiqués, les modules ou leçons.

Forme de l'offre

Module d'approfondissement selon l'offre du lieu de formation. Vous trouverez les dates exactes dans le calendrier séparé

Certificat du module d'approfondissement et reconnaissance comme diplôme intermédiaire

Les candidats obtiennent un certificat pour le module de base qu'ils ont fréquenté avec succès. Le certificat du module de base est reconnu comme diplôme intermédiaire donnant accès aux stages suivants:

- Examen professionnel de contremaître peintre
- Dipl. féd. de maître peintre

Validité du module

Tous les 3 ans le module d'approfondissement est adapté aux acquis techniques les plus récents.

Validité du certificat

Sous cette forme, le certificat du module d'approfondissement est reconnu en tant que diplôme intermédiaire donnant accès à d'autres stages pendant une durée de 8 ans.

11 décembre 2008

Pose de papier peint et revêtement I

Exigences

Certificat fédéral de capacité de peintre ou qualification équivalente.

La matière des examens de fin d'apprentissage de peintre doit être maîtrisée

Compétences

Être en mesure de tapisser des parois et plafonds usuels.

Objectifs

- Connaître l'application usuelle et les domaines d'application des revêtements de parois conventionnels, dans la pratique et leurs caractéristiques quant au traitement des surfaces.
- Connaître les propriétés des colles et leurs domaines d'application appropriés.
- Maîtriser la répartition et la pose des revêtements usuels sur les plafonds et parois à l'aide des outils et engins appropriés.
- Être en mesure de poser des baguettes ornementales et rosettes.

Matières et méthodes

Les matières sont enseignées moyennant des séquences didactiques théoriques.

Pratique:

- Contrôler et préparer les surfaces
- Répartir et découper les revêtements muraux et plafonniers
- Poser les revêtements muraux et plafonniers avec et sans rapports (telles que par ex. Maculature, papiers peints, tapisserie unie, trame, tapisserie en fibres grossières)
- Poser des barrettes ornementales et des rosettes.

Validation des compétences

Un examen écrit a lieu dans le cadre du module de base.

Matière obligatoire

Le module d'approfondissement comprend 40 leçons
Temps d'étude individuelle 10 leçons env.

Lecture obligatoire

- L'ABC du tapissier (Wolfgang Raith)

Approfondissement

La matière stipulée dans les modules peut être approfondie dans les cours indiqués, les modules ou leçons.
Module M-P4 Tapissier II

Forme de l'offre

Module de base selon l'offre du lieu de formation. Vous trouverez les dates exactes dans le calendrier séparé

Certificat du module de base et reconnaissance comme diplôme intermédiaire

Les candidats obtiennent un certificat pour le module de base qu'ils ont fréquenté avec succès. Le certificat du module de base est reconnu comme diplôme intermédiaire donnant accès aux stages suivants:

- Tapissier ASEPP /FREPP
- Examen profession de chef de projet, couleurs. Option décoration et conception
- Examen professionnel de chef de projet, couleur. Option responsable d'entreprise
- Dipl. féd. de maître peintre

Validité du module

Tous les 3 ans le module de base est adapté aux acquis techniques les plus récents.

Validité du certificat

Sous cette forme, le certificat du module de base est reconnu en tant que diplôme intermédiaire donnant accès à d'autres stages pendant une durée de 8 ans.

11 décembre 2008

Peinture au pistolet I

Exigences

Certificat fédéral de capacité de peintre ou qualification équivalente.

La matière des examens de fin d'apprentissage de peintre doit être maîtrisée

Compétences

Savoir utiliser et entretenir convenablement des pistolets, appareils et machines. Connaître les principales propriétés des produits de giclage et leur utilisation. Effectuer un travail irréprochable dans tous les procédés de peinture au pistolet de la branche.

Objectifs

- Être capable d'utiliser et d'entretenir tous les outils et appareils, machines et installations incluses, destinés au giclage.
- Être capable de décrire les principales caractéristiques et champs d'application des peintures à gicler.
- Être capable d'appliquer les données pratiquement importantes des fiches techniques.
- Savoir effectuer un travail irréprochable de peinture au pistolet sur tous les éléments de construction usuels.

Matières et méthodes

Les matières sont enseignées moyennant des séquences didactiques théoriques.

Pratique:

- Connaissance des laques destinées au giclage.
- Connaissance des avantages et désavantages des différents systèmes de giclage (tels que haute et basse pression, Airmix, Airless),
- Les plus importantes surfaces à gicler et les méthodes d'examen applicables ainsi que les travaux préliminaires.
- Effectuer des travaux de giclage au pistolet irréprochables sur des éléments usuels du bâtiment.
- Entretenir les outils de giclage, appareils, machines et installations (par exemple parois de giclage, cabines, compresseur, appareil de séchage).
- Utiliser correctement les outils de giclage, appareils, machines et installations.

Validation des compétences

Un examen écrit et pratique a lieu dans le cadre du module de base.

Matière obligatoire

Le module d'approfondissement comprend 40 leçons
Temps d'étude individuelle 10 leçons environ.

Approfondissement

La matière stipulée dans les modules peut être approfondie dans les cours indiqués, les modules ou leçons.
Module M-P6 Peinture au pistolet II

Forme de l'offre

Module de base selon l'offre du lieu de formation. Vous trouverez les dates exactes dans le calendrier séparé

Certificat du module de base et reconnaissance comme diplôme intermédiaire

Les candidats obtiennent un certificat pour le module de base qu'ils ont fréquenté avec succès. Le certificat du module de base est reconnu comme diplôme intermédiaire donnant accès aux stages suivants:

- Peintre au pistolet ASEPP/FREPP
- Examen professionnel chef de projets, couleur, option responsable d'entreprise
- Dipl. féd. de maître peintre

Validité du module

Tous les 3 ans le module de base est adapté aux acquis techniques les plus récents.

Validité du certificat

Sous cette forme, le certificat du module de base est reconnu en tant que diplôme intermédiaire donnant accès à d'autres stages pendant une durée de 8 ans.

11 décembre 2008

Techniques de décoration I

Exigences

Certificat fédéral de capacité de peintre ou qualification équivalente.

La matière des examens de fin d'apprentissage de peintre doit être maîtrisée

Compétences

Disposer des connaissances théoriques pour la préparation et l'accomplissement de tâches de conception simple, à l'aide de projets.

Sélectionner le bon matériel et les outils appropriés en fonction des différentes techniques de décoration et effectuer le travail commandé proprement et avec efficacité.

Objectifs

- Être capable de décrire les techniques suivantes et leur utilisation: Tracer, report d'écriture et motifs sur folios, calquer et reporter les calques, faire des chablon et lasures murales de décoration.
- Savoir exécuter les techniques mentionnées ci-dessus avec les outils et matériaux appropriés.

Matières et méthodes

Les matières sont enseignées moyennant des séquences didactiques théoriques et pratiques.

Pratique:

- Tracer avec la règle et/ ou la règle à tracer
- Transposer des caractères et motifs d'un folio
- Faire des calques, les découper et les reporter
- Découper des patrons d'une et plusieurs couches et effectuer des travaux au pochoir.
- Effectuer des lasures murales à la dispersion et sifflage.

Matière obligatoire

Le module d'approfondissement comprend 40 leçons
Temps d'étude individuelle 10 heures.

Approfondissement

La matière stipulée dans les modules peut être approfondie dans les cours indiqués, les modules ou leçons.
Modules M-P8 Techniques décoratives II
Module M-P9 Techniques décoratives III

Forme de l'offre

Module de base selon l'offre du lieu de formation. Vous trouverez les dates exactes dans le calendrier séparé

Certificat du module de base et reconnaissance comme diplôme intermédiaire

Les candidats obtiennent un certificat pour le module de base qu'ils ont fréquenté avec succès. Le certificat du module de base est reconnu comme diplôme intermédiaire donnant accès aux stages suivants:

- Examen professionnel chef de projet, couleurs
- Option décoration et conception
- Examen professionnel chef de projet, couleurs
- Option responsable d'entreprise
- Dipl. féd. de maître peintre.

Validité du module

Tous les 3 ans le module de base est adapté aux acquis techniques les plus récents.

Validité du certificat

Sous cette forme, le certificat du module de base est reconnu en tant que diplôme intermédiaire donnant accès à d'autres stages pendant une durée de 8 ans.

11 décembre 2008

Optique et théorie des couleurs

Exigences

Certificat fédéral de capacité de peintre ou qualification équivalente.

La matière des examens de fin d'apprentissage de peintre doit être maîtrisée.

Compétences

Disposer des connaissances et des bases de la perception physique des couleurs, du classement des couleurs constituant la base des plus importants systèmes des couleurs.

Objectifs

- Savoir expliquer la nature, la provenance, la diffusion et les interférences de la lumière.
- Savoir expliquer les effets des couleurs.
- Être capable de comparer les ensembles de couleurs et les systèmes.
- Être capable d'analyser les teintes des couleurs et leurs mélanges.

Matières et méthodes

Les matières sont enseignées moyennant des séquences didactiques théoriques et pratiques.

Théorie et pratique:

- Nature de la lumière
- Effets des couleurs
- Bases de la symbolique des couleurs
- Classement des couleurs
- Systèmes des couleurs
- Ensembles de couleurs

Validation des compétences

Un examen écrit a lieu dans le cadre du module de base.

Matière obligatoire

Le module de base comprend 40 leçons
Temps d'étude individuelle 10 heures environ

Lecture obligatoire :

- Etude des couleurs pour les professions artisanales (Otmar Guckenberger)

Approfondissement

La matière stipulée dans les modules peut être approfondie dans les cours indiqués, les modules ou leçons.

Module M-G2 Coloration 1^{ère} partie

Module M-G 3 Coloration 2^{ème} partie

Module M-G 5 Caractères et ornements

BM01 Couleur comme élément de décoration (module de base pour l'obtention du diplôme de concepteur des couleurs ES) Maison des couleurs.

Forme de l'offre

Module de base selon l'offre du lieu de formation. Vous trouverez les dates exactes dans le calendrier séparé

Certificat du module de base et reconnaissance comme diplôme intermédiaire

Les candidats obtiennent un certificat pour le module de base qu'ils ont fréquenté avec succès. Le certificat du module de base est reconnu comme diplôme intermédiaire donnant accès aux stages suivants:

- Examen professionnel chef de projet, couleur, option décoration et conception
- Examen professionnel chef de projet, couleur, options responsable d'entreprise
- Dipl. féd. de maître peintre

Validité du module

Tous les 3 ans le module de base est adapté aux acquis techniques les plus récents.

Validité du certificat

Sous cette forme, le certificat du module de base est reconnu en tant que diplôme intermédiaire donnant accès à d'autres stages pendant une durée de 8 ans.

11 décembre 2008

Couleurs et concepts de couleur I

Exigences

Certificat fédéral de capacité de peintre ou qualification équivalente.

La matière des examens de fin d'apprentissage de peintre doit être maîtrisée

Module M-G1 Optique et théorie des couleurs

Compétences

Savoir élaborer des colorations et les justifier.

Objectifs

- Savoir expliquer les contrastes des couleurs, des matériaux et des surfaces.
- Savoir développer des conceptions d'aménagement compte tenu de divers objets.
- Savoir mettre en harmonie les surfaces et les corps.
- Savoir établir des plans des matériaux et des couleurs en fonction du style, du local.
- Être capable d'aménager, selon une technique librement choisie, des esquisses de couleurs pour des objets peints ou dotés d'une lasure.
- Savoir justifier une coloration.

Matières et méthodes

Les matières sont enseignées moyennant des séquences didactiques théoriques.

Pratique et théorie:

- Contraste des couleurs
- Éléments d'aménagement
- Plans des matériaux et des couleurs
- Techniques d'aménagement

Validation des compétences

Dans le cadre du module de base, un certificat des compétences pratiques est décerné avec un journal de travail.

Matière obligatoire

Le module de base comprend 40 leçons

Temps d'étude individuelle 10 leçons environ.

Lecture obligatoire

- Etude des couleurs pour les professions artisanales (Otmar Guckenberger)

Approfondissement

La matière stipulée dans les modules peut être approfondie dans les cours indiqués, les modules ou leçons.

Module M-G3 Coloration II

Cours pour l'obtention du diplôme de concepteur des couleurs ES, Maison et couleurs

Forme de l'offre

Module de base selon l'offre du lieu de formation. Vous trouverez les dates exactes dans le calendrier séparé

Certificat du module de base et reconnaissance comme diplôme intermédiaire

Les candidats obtiennent un certificat pour le module de base qu'ils ont fréquenté avec succès. Le certificat du module de base est reconnu comme diplôme intermédiaire donnant accès aux stages suivants:

- Examen professionnel chef de projets, couleur, option décoration et conception
- Dipl. féd. de maître peintre

Validité du module

Tous les 3 ans le module de base est adapté aux acquis techniques les plus récents.

Validité du certificat

Sous cette forme, le certificat du module de base est reconnu en tant que diplôme intermédiaire donnant accès à d'autres stages pendant une durée de 8 ans.

11 décembre 2008

Conduite du personnel

Exigences

Certificat fédéral de capacité de peintre ou qualifications équivalentes.

La matière de l'examen de fin d'apprentissage de peintre doit être maîtrisée.

Compétences

Vous savez mettre en place, avec succès, les différentes étapes dans la vie de l'entreprise, de l'anticipation des besoins du personnel à la présentation des nouveaux collaborateurs.

Vous connaissez différentes méthodes de gestion des ressources humaines, ainsi que leurs avantages et leurs inconvénients. Vous disposez des instruments nécessaires à l'évaluation et à la motivation des collaborateurs.

Objectifs

- Mettre en place les différentes étapes dans la vie de l'entreprise, de l'anticipation des besoins du personnel à la présentation des nouveaux collaborateurs
- Connaître différentes méthodes de gestion des ressources humaines et mettre en place sa propre méthode
- Connaître différentes stratégies de résolution des problèmes et des conflits, et les appliquer en fonction de la situation
- Pouvoir expliquer et appliquer les instruments nécessaires à l'évaluation et à la motivation des collaborateurs.

Matières et méthodes

Les matières sont enseignées moyennant des séquences didactiques théoriques.

Théorie :

- Planification et formation des ressources humaines
- Gestion des ressources humaines
- Qualification des collaborateurs
- Formation initiale et continue des collaborateurs

Validation des compétences

Un examen écrit a lieu dans le cadre du module de base.

Matière obligatoire

Le module de base comprend 40 leçons

Temps d'étude individuelle 10 heures

Approfondissement

La matière des modules peut être approfondie par les cours, les modules ou les formations indiqués.

Module M-W2 Gestion du personnel, garanties.

Forme de l'offre

Module de base selon l'offre du lieu de formation. Vous trouverez les dates exactes dans le calendrier séparé.

Certificat du module de base et reconnaissance comme diplôme intermédiaire

Les participants obtiennent un certificat pour le module de base qu'ils ont fréquenté avec succès. Le certificat module est reconnu comme diplôme intermédiaire donnant accès aux stages suivants :

- Examen professionnel de contremaître peintre, responsable d'exploitation
- Diplôme fédéral de maître peintre

Validité du module

Tous les 3 ans, le module de base est adapté aux acquis techniques les plus récents.

Validité du certificat

Sous cette forme, le certificat du module de base est reconnu en tant que diplôme intermédiaire donnant accès à d'autres stages pendant une durée de 8 ans.

11 décembre 2008

Calcul I / Principe de l'économie d'entreprise

Exigences

Certificat fédéral de capacité de peintre ou qualification équivalente. La matière des examens de fin d'apprentissage de peintre doit être maîtrisée.

Les bases de la comptabilité financière doivent être maîtrisées.

Compétences

Disposer des connaissances nécessaires pour établir des offres simples pour des travaux de peinture à l'intérieur et à l'extérieur. Savoir établir des décomptes simples sur la base d'un calcul subséquent détaillé.

Objectifs

- Reconnaître les éléments du calcul des prix et savoir démontrer le lien entre la comptabilité et le calcul des prix.
- Maîtriser des calculs de majoration simple
- Savoir estimer le temps et le matériel nécessaires pour des travaux courants et utiliser comme il se doit les valeurs de rendement de l'association.
- Établir des offres simples pour des travaux de peinture intérieure et extérieure.

Matières et méthodes

Les matières sont enseignées moyennant des séquences didactiques théoriques et pratiques.

Théorie:

- Introduction dans la théorie des coûts
- Éléments du calcul des prix
- Comptabilité par centres de coûts
- Calcul simple des majorations
- Calcul préalable et ultérieur
- Chiffres clés
- Valeurs des performances
- Offres, décomptes

Validation des compétences

Un examen écrit a lieu dans le cadre du module de base.

Matière obligatoire

Le module de base comprend 80 leçons
Temps d'étude individuelle 20 heures.

Approfondissement

La matière stipulée dans les modules peut être approfondie dans les cours indiqués, les modules ou leçons.
Module M-W6 Calcul des prix II

Forme de l'offre

Module de base selon l'offre du lieu de formation. Vous trouverez les dates exactes dans le calendrier séparé

Certificat du module de base et reconnaissance comme diplôme intermédiaire

Les candidats obtiennent un certificat pour le module de base qu'ils ont fréquenté avec succès. Le certificat du module de base est reconnu comme diplôme intermédiaire donnant accès aux stages suivants:

- Examen professionnel chef de projet, couleur, option responsable d'entreprise
- Dipl. féd. de maître peintre

Validité du module

Tous les 3 ans le module de base est adapté aux acquis techniques les plus récents.

Validité du certificat

Sous cette forme, le certificat du module de base est reconnu en tant que diplôme intermédiaire donnant accès à d'autres stages pendant une durée de 8 ans.

11 décembre 2008

Technique de vente et marketing

Exigences

Certificat fédéral de capacité de peintre ou qualification équivalente.

La matière des examens de fin d'apprentissage de peintre doit être maîtrisée.

Compétences

Connaître le sens d'une conduite d'entreprise orientée vers le marché. Être capable d'analyser le marché spécifique, en déduire un concept et le mettre en application. Savoir communiquer les mesures de marchandisage avec transparence à l'endroit des employés. Connaître les mesures entrepreneuriales pour influencer les ventes et être en mesure de s'adapter constamment aux changements des situations. Être capable de faire usage avec efficacité de l'instrument éminent du marchandisage, à savoir l'entretien personnel. Être en mesure de se présenter ainsi que l'entreprise avec efficacité à un large public.

Objectifs

- Connaître l'importance fondamentale du marchandisage dans le cadre de la conduite de l'entreprise et savoir transmettre les connaissances acquises dans la pratique quotidienne.
- Savoir déterminer la position de l'entreprise dans le marché. Savoir quelles sont les données importantes du marché et comment se les procurer.
- Connaître le but de la politique des ventes et l'importance d'un mélange optimal du marchandisage.
- Connaître les divers instruments du marchandisage et savoir les mettre en valeur en fonction de leurs possibilités concrètes d'application pour l'entreprise.
- Comprendre le sens et le but d'un concept de marketing et être capable de l'expliquer pour sa propre entreprise.

Matières et méthodes

Les matières sont enseignées moyennant des séquences didactiques théoriques et pratiques.

Théorie:

- Analyse de la situation / exploration du marché
- Politique des ventes
- Instruments de marketing
- Marketing-Mix
- Concept de marchandisage

Validation des compétences

Un examen écrit a lieu dans le cadre du module de base.

Matière obligatoire

Le module de base comprend 40 leçons
Temps d'étude individuelle 10 heures.

Approfondissement

La matière stipulée dans les modules peut être approfondie dans les cours indiqués, les modules ou leçons.
Module M-W4 Comptabilité 2^{ème} partie.

Forme de l'offre

Module de base selon l'offre du lieu de formation. Vous trouverez les dates exactes dans le calendrier séparé

Certificat du module de base et reconnaissance comme diplôme intermédiaire

Les candidats obtiennent un certificat pour le module de base qu'ils ont fréquenté avec succès. Le certificat du module de base est reconnu comme diplôme intermédiaire donnant accès aux stages suivants:

- Dipl. féd. de maître peintre

Validité du module

Tous les 3 ans le module de base est adapté aux acquis techniques les plus récents.

Validité du certificat

Sous cette forme, le certificat du module de base est reconnu en tant que diplôme intermédiaire donnant accès à d'autres stages pendant une durée de 8 ans.

11 décembre 2008

Modules	Branches	Chef/fe de chantier SMGV / FREPP	Contremaître avec brevet fédéral Responsable d'ex- ploitation	Diplôme fédéral maître peintre
M-T 1	Technique d'exploitation	34		
	Sécurité du travail (PERCO)			
M-T 2	Science des matériaux I	40		
M-T 3	Science des matériaux II		^S 60	
M-T 4	Environnement	30		
M-T 5	Physique et chimie du bâtiment I	34		
M-T 6	Physique et chimie du bâtiment II		^S 40	
M-T 7	Utilisation du matériel		34	
M-T 8	Métrés	40		
M-T 9	Normes		40	
M-T 10	Préparation du travail (AVOR) et logistique de chantier	^S 34		
M-T 11	Technique d'apprentissage, communication, correspondance	38		
M-T 12	Style I			40
M-T 13	Style II			^S 80
M-P 1	Travaux d'application et de retouche I	80		
M-P 2	Travaux d'application et de retouche II		^S 30	
M-P 3	Poste de papier peint et revêtement I		20	
M-P 4	Poste de papier peint et revêtement II			
M-P 5	Peinture au pistolet I		10	
M-P 6	Peinture au pistolet II			
M-P 7	Techniques de décoration I		30	
M-P 8	Techniques de décoration II			80
M-P 9	Techniques de décoration III			
M-G 1	Aspect, décoration et couleurs		20	
M-G 2	Couleurs et Concepts de couleur I		21	
M-G 3	Couleurs et Concepts de couleur II			^S 80
M-G 4	Voir et représenter			40
M-G 5	Calligraphie			
M-W 1	Conduite du personnel		34	
M-W 2	Gestion du personnel/Assurances			40
M-W 3	Comptabilité I			40
M-W 4	Comptabilité II			^S 80
M-W 5	Calcul I /Principes de l'économie d'entre- prise		^S 40	
M-W 6	Calcul II			^S 80
M-W 7	Droit			80
M-W 8	Gestion d'entreprise			^S 40
M-W 9	Technique de vente et marketing		^S 40	
	Nombre total de leçons	330	419	680

Nbre de leçons à titre indicatif S = modules clés
